

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_144 : FINANCES / ADMISSIONS EN NON VALEUR**

### **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

Monsieur le Trésorier Principal chargé du recouvrement des titres émis par la Collectivité demande l'admission en non valeur de divers produits, dont les redevables, le montant et les motifs de non recouvrement sont exposés dans les documents joints à l'appui du présent rapport. Cette décision engendre la clôture des poursuites mais n'empêche pas d'éventuels recouvrements ultérieurs pour ceux qui restent possibles.

Les différents dossiers ainsi recensés ont fait l'objet d'échanges préalables avec les services financiers de la CABA qui se sont assurés des diligences faites par les services de l'État en charge du recouvrement (y compris si ce dernier était susceptible d'être mis en œuvre de manière forcée) et de l'adéquation des motifs et des situations propres à chaque débiteur. Ceux-ci ont ainsi pu rejeter certaines demandes d'admission en non valeur qui, nonobstant l'ancienneté de la dette, ne paraissaient pas être justifiées par la non solvabilité des débiteurs. Les dossiers de ces débiteurs ont alors été expurgés du recensement ici présenté.

Rien ne n'opposant à ce qu'il puisse être fait droit aux autres sollicitations du Trésorier, il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider les listes jointes en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en non valeur de différents produits non recouverts pour un montant global de 68 629,33 €, soit 2 915,83 € pour le Budget Principal, 29 442,05 € pour le Budget Eau, 25 059,22 € pour le Budget Assainissement, 6 848,94 € pour le Budget TDMA, 3 141,11 € pour le Budget des Transports Urbains et 1 222,18 € pour le Budget de l'Aéroport, tels que détaillés et motivés par débiteur dans les tableaux joints en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, les crédits afférents étant ouverts dans les budgets concernés aux comptes 6541 et 6542.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.